

Compte rendu séance du Conseil Municipal de Thorame-Haute du 24 mars 2010

Membres en exercice : M. OTTO-BRUC Thierry, M. ROUX Denis, Mme BARBAROUX Josiane, M. CALVIN Laurent, M. COINTREL Denis, M. GRAC Michel, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louissette, M. JAUME Félix, M. GRAC Stéphane, M. ALLEGRE Alain.

Présent(s) : Les membres en exercice à l'exception de M. JAUME Félix, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain.

Procuration(s) : M. JAUME Félix à M. OTTO-BRUC Thierry, de M. COINTREL Denis à M. ROUX Denis, de M. ALLEGRE Alain à M. CALVIN Laurent.

Mme BARBAROUX Josiane est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h45

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 comme suit :

Section d'investissement :	Déficit :	426 564.45 €
Section de fonctionnement :	Excédent :	395 266.23 €
Résultat cumulé :	Déficit :	31 298.22 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2009 comme suit :

Résultat antérieur reporté	:	Excédent	219 497.92 €
Résultat de l'exercice	:	Excédent	175 768.31 €
Résultat cumulé	:	Excédent	395 266.23 € (affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du service de l'Eau pour l'exercice 2009 comme suit :

Section d'investissement :	Excédent :	37 712.39 €
Section de fonctionnement :	Excédent :	6 849.42 €
Résultat cumulé :	Excédent :	44 561.81€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du service de l'Eau pour l'exercice 2009 comme suit :

Résultat antérieur reporté	:	Excédent	16 724.35 €
Résultat de l'exercice	:	Déficit	- 9 874.93 €
Résultat cumulé	:	Excédent	6 849.42 € (affectation à l'excédent reporté)

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU CAMPING

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du camping pour l'exercice 2009 comme suit :

Section d'investissement :	Excédent :	13 763.52 €
Section de fonctionnement :	Excédent :	20 782.76 €
Résultat cumulé :	Excédent :	34 546.28 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 DU CAMPING

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du Camping pour l'exercice 2009 comme suit :

Résultat antérieur reporté	:	Excédent	29 159.33 €
Résultat de l'exercice	:	Déficit	- 8 376.57 €
Résultat cumulé	:	Excédent	20 782.76 € (affectation à l'excédent reporté)

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du Lotissement pour l'exercice 2009 comme suit :

Section d'investissement :	Néant	
Section de fonctionnement :	Déficit :	78 620.15 €
Résultat cumulé :	Déficit :	78 620.15 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du Lotissement pour l'exercice 2009 comme suit :

Résultat antérieur reporté	:	Déficit	- 67 551.27 €
Résultat de l'exercice	:	Déficit	- 11 068.88 €
Résultat cumulé	:	Déficit	- 78 620.15 € (affectation au déficit reporté)

COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (EAU, CAMPING, LOTISSEMENT)

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, pour le budget de la commune et les budgets annexes, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Taux des taxes directes locales et de la compensation relais de la taxe professionnelle 2010.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de répartir le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2010 comme suit :

	2009	2010
Taxe d'habitation	7.65 %	7.65 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7.55 %	7.55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27.87 %	27.87 %
Compensation relais de la taxe professionnelle 2010	6.74 %	6.74 %

Projet d'acquisition des parcelles E 125 et E 340

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées E 125 et E 340 propriété des conjoints BERENGER, estimées par les Domaines au prix de 6 000.00 €, afin d'y aménager le local à containers du centre bourg.

Autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos à déposer le permis de construire du Groupe Scolaire de Thorame-Haute sur la parcelle E 109 propriété de la commune.

Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de la Fourrière de Vallongue

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite son intégration au sein du Syndicat Intercommunal de la Fourrière de Vallongue dont la cotisation annuelle est fixée à 1,35 € par habitant, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur relative aux obligations des communes concernant la prise en charge des animaux domestiques trouvés errants sur leur territoire.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Considérant l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/12/2008 afin de le mettre en adéquation avec les projets portés par celle-ci, décide à l'unanimité de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune.

Prêt à usage

Considérant l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées A 463, A 464, A 466 et A 468. Considérant que ces terrains sont utilisés par M. ROUX Bernard, éleveur pour y faire pâturer son troupeau.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la réalisation d'un prêt à usage gratuit afin que M. ROUX Bernard puisse continuer à y faire pâturer son troupeau étant précisé, ce qui est accepté par l'emprunteur, que la superficie des terrains prêtés sera réduite au fur et à mesure de l'avancement des travaux que la commune envisage de réaliser sur les terrains prêtés. Cette diminution se fera sans aucune formalité préalable, l'emprunteur s'engage à reculer son troupeau au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Modification de statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région du Verdon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de statuts du SIE de la Région du Verdon afin de donner la possibilité aux communes ou communautés de communes qui le souhaitent de déléguer leur maîtrise d'ouvrage au SIE pour les travaux suivants :

- Investissement en éclairage public,
- Enfouissement des réseaux téléphoniques non posés sur appuis communs

Travaux de construction de deux barrages de correction torrentielle et d'une plage de dépôt.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement ainsi que le dossier technique relatif au projet de travaux de construction de deux barrages de correction torrentielle et d'une plage de dépôt sur le Riou.

Montant total de l'opération de travaux HT	68 000.00 €
Dépenses subventionnables hors taxes :	68 000.00 €
- Subvention au taux de 75 %	51 000.00 €
- Prêt bancaire	
- Autres ressources	
- Auto financement	17 000.00 €
Etant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à 13 328.00 €	
Montant TTC du projet	81 328.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h30.

Thorame-Haute, le 02 avril 2010
Le Maire,
M. Thierry OTTO-BRUC